



## Communiqué

Politique énergétique et réchauffement climatique

### **Lausanne prend soin de la biodiversité autour de son aménagement hydroélectrique de Lavey**

**La Municipalité de Lausanne va améliorer l'impact environnemental de son aménagement hydroélectrique de Lavey avec la réalisation d'une passe à poissons technique permettant la migration des poissons au barrage de Lavey et ainsi leur reproduction en amont. Afin d'améliorer davantage la biodiversité du site, elle a décidé de revitaliser, en plus, une châtaigneraie sise à proximité du barrage.**

L'aménagement hydroélectrique de Lavey turbine les eaux du Rhône grâce à un barrage et une prise d'eau latérale, situés 4 km en amont du village de Lavey. Il fournit près de la moitié des besoins en électricité des Services industriels de Lausanne (env. 400 de 900 GWh/an).

Depuis 2011, suite à l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), les propriétaires d'aménagements hydro-électriques doivent proposer des mesures pour atténuer les entraves à la migration des poissons. Après plusieurs études, deux variantes répondent aux objectifs piscicoles et à la configuration du barrage: une passe à poissons en béton à fentes verticales ou une rivière semi-naturelle de contournement. Elles permettent aux truites lacustres (notamment) de remonter le Rhône depuis le lac Léman et de franchir le barrage pour se reproduire plus en amont avant qu'elles puissent redescendre vers le lac.

Bien que la Ville de Lausanne eût préféré le choix d'une rivière semi-naturelle pour ses plus-values environnementales, elle a finalement accepté la décision de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et du Canton du Valais d'opter pour une passe à poissons technique. L'emprise au sol et les coûts de réalisation et d'entretien ont plaidé en faveur de cette solution.

Afin de favoriser davantage la biodiversité, la Municipalité a décidé de revitaliser volontairement une châtaigneraie située sur la rive droite du barrage, sur une parcelle lausannoise. Les châtaigneraies sont en effet des habitats de grande valeur écologique mais nécessitent des interventions régulières pour les prémunir des maladies et de la concurrence des autres essences.

Plusieurs études sont encore nécessaires pour trouver la solution optimale pour la dévalaison (la migration en aval pour rejoindre le lac). Celles-ci seront effectuées d'ici la réalisation de la passe technique afin que les travaux puissent être menés, si possible, en parallèle. Le coût de ce projet, estimé à 14,5 millions de francs, bénéficiera d'une subvention fédérale pouvant aller jusqu'au remboursement complet. Cette mesure participera à la pérennité de la truite lacustre, une espèce menacée en Suisse.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Xavier Company, conseiller municipal, directeur des Services industriels de Lausanne, tél. 021 315 82 00**

Informations sur [www.lausanne.ch/actualites](http://www.lausanne.ch/actualites)

Lausanne, le 4 mai 2023

Bureau de la communication

Hôtel de Ville | Case postale 6904 | 1002 Lausanne | T +41 21 315 25 50 | [presse@lausanne.ch](mailto:presse@lausanne.ch) | [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch)